

Comme pour tout SAIE (Service d'Aide et d'Intervention Educative), notre projet pédagogique est constitué à la fois d'obligations légales définies par *le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse*, et de dispositions particulières émanant de nos propres choix philosophiques et théoriques.

Sommaire

Mission générale et public-cible.....	1
Le mandat.....	1
Procédure d'admission.....	2
L'action éducative.....	2
Cadre et intentions.....	2
Modalités.....	2
Fin de mandat.....	3
Évaluation continue et formative.....	3
Évaluations trimestrielles.....	3
Réunions d'équipe hebdomadaires.....	3
Supervisions d'équipe mensuelles.....	4
Formations continue de l'équipe.....	4
Conseil pédagogique annuel.....	4

Mission générale et public-cible

Accompagner l'enfant ou le jeune, en incluant sa famille, dans la gestion des difficultés rencontrées.

Les jeunes concernés ont entre 0 et 18 ans et habitent dans l'arrondissement de Verviers ou dans l'arrondissement de Liège (aux confins de l'arrondissement de Verviers)

Le mandat

Chaque mission nous est confiée par le **Conseiller de l'Aide à la Jeunesse (SAJ)**, le **Directeur de l'Aide à la Jeunesse (SPJ)** ou le **Tribunal de la Jeunesse** des arrondissements judiciaires de Verviers et de Liège.

27 situations, en moyenne, peuvent être prises en charges simultanément. Pour chaque jeune, la durée de notre mandat est de plus ou moins 6 mois.

Procédure d'admission

Lorsqu'une instance mandante nous adresse une demande de prise en charge et, si notre taux maximal de prise en charge n'est pas atteint, nous rencontrons les personnes concernées : enfant, jeune, famille, représentant de l'autorité mandante. Le service est représenté par la Direction et un membre de l'équipe éducative.

Le jeune est une personne qui a une histoire avant la prise en charge par le service. Dès lors, il est nécessaire et utile de répertorier avec lui et sa famille les différents problèmes et démarches afin d'orienter au mieux l'action éducative.

La discussion nous permet d'entendre les attentes de chacune des parties.

L'action éducative

Cadre et intentions

C'est le plus souvent au domicile de la famille (ou du jeune s'il est en logement autonome) que les rencontres ont lieu. Un ou deux éducateurs s'y rendent selon une fréquence adaptée à chaque situation.

Notre action consiste à découvrir et mobiliser les ressources de chacun en étant vigilants et créatifs, dans le respect des valeurs de la famille et de la société.

Les événements ayant conduit au mandat sont généralement des signes de difficultés plus profondes que vivent le jeune, l'enfant et sa famille. Particulièrement en début d'intervention, nous tentons, avec eux, d'identifier ces problèmes pour que l'action éducative qui s'ensuit soit la plus porteuse possible.

Modalités

L'entretien

L'entretien est notre mode principal d'intervention. Selon les besoins et les thèmes abordés, il se passe tantôt avec l'ensemble de la famille, tantôt avec certains de ses membres ou encore, à d'autres moments, avec le jeune ou l'enfant seulement.

Entre eux et nous s'instaure une relation de négociation dans le but de trouver ensemble des solutions aux problèmes rencontrés. L'échange de parole devient pédagogiquement constructif. Nous encourageons les membres de la famille à exprimer leur façon de voir le monde et à trouver un consensus de fonctionnement acceptable par tous.

Nous sommes convaincus que les membres de la famille ont chacun des compétences et des ressources ; ils sont acteurs du changement. Notre

mission est de leur faire découvrir toutes leurs potentialités.

Activités pédagogiques particulières

Toujours dans le but de favoriser le changement et la communication au sein de la famille il nous arrive d'employer, voire de créer, des outils pédagogiques particuliers, souvent ludiques. Ceux-ci sont particulièrement utiles lorsque la prise en charge implique des enfants.

Les liens avec le « réseau »

Les réseaux : familial, amical, relationnel au sens large, ainsi que les structures sociales existantes sont des ressources précieuses pouvant contribuer à la résolution des difficultés rencontrées. Avec le jeune et la famille, nous faisons l'inventaire de ces possibilités. Nous avons des contacts fréquents avec les services impliqués dans le suivi des enfants et des jeunes (représentants des mandants, écoles, services de santé mentale, CPAS, hôpitaux, services spécialisés ex : SOS enfants, ...).

Fin de mandat

Lorsque le mandant estime que les objectifs sont atteints, il met fin à la mission du SAIE.

Évaluation continue et formative

Toutes les démarches effectuées dans le cadre des interventions le sont en accord avec le jeune, l'enfant, la famille, les autorités mandantes. Aucune action, aucune tâche ne reste secrète ou inexplicquée. En vue d'une adaptation permanente, il y a évaluation continue de notre travail et de chacune de nos interventions, grâce aux dispositions suivantes :

Évaluations trimestrielles

Tous les trois mois, une réunion est organisée réunissant le jeune, l'enfant, sa famille, les autorités mandantes et un représentant du SAIE. Il s'agit d'y faire le point ensemble sur l'évolution de la situation et d'apporter, si besoin est, des modifications au suivi. Un rapport d'évaluation est envoyé à l'instance mandante.

Réunions d'équipe hebdomadaires

Une réunion hebdomadaire est organisée tout au long de l'année. L'ordre du jour est préalablement défini. Toute l'équipe éducative y participe. Elle permet d'aborder les situations prises en charge par chaque intervenant. Elle a aussi pour objectif l'échange d'informations, d'expériences et la recherche de pistes de travail et de solutions pour chaque point abordé. La direction, la comptable, le psychologue ou

toute autre personne directement concernée par l'ordre du jour peuvent y être conviées.

Par ailleurs, des réunions thématiques sont organisées de façon ponctuelle. On y aborde des sujets plus généraux liés à la prise en charge des dossiers (déontologie, droits de l'enfant, diverses législations en cours,...). Des personnes ressources compétentes dans les matières discutées peuvent être invitées (ex : assistante sociale du CPAS, directeur d'école, ...).

Supervisions d'équipe mensuelles

Au travers d'analyses de cas, l'équipe, accompagnée d'un(e) psychologue, se penche plus en profondeur sur un ou plusieurs suivis. La supervision a pour but d'analyser la pertinence des méthodologies utilisées et de dégager de nouvelles pistes de travail.

Formations continue de l'équipe

Participation à des colloques et modules de formation organisés en extérieur, suivant la demande de l'équipe et sur base, notamment, des besoins définis lors du conseil pédagogique

Une procédure de « retour à l'équipe » est prévue par toute personne ayant suivi une formation à l'extérieur.

Conseil pédagogique annuel

Organisé par la direction et des représentants de l'équipe éducative, il rassemble l'équipe dans sa totalité (du personnel d'entretien à la direction en passant par la secrétaire et la comptable). Les membres du conseil d'administration peuvent aussi être conviés. Un ordre du jour est établi, il reprend systématiquement les comptes annuels, la déontologie et les besoins en formation.

C'est l'occasion pour chacun de faire le point d'une année de fonctionnement. Nous évaluons le travail en équipe, avec la direction, les mandants, les services extérieurs, les familles. Les forces et les faiblesses des pratiques en cours sont mises en évidence. C'est pourquoi l'éventualité d'inviter un jeune, une famille, un représentant d'un service mandant n'est jamais exclue. C'est aussi à ce moment que les règles de fonctionnement du service sont rappelées ou modifiées, si nécessaire.

Si le besoin s'en fait sentir, une supervision extérieure peut être prévue.